

navigation mondiale.) Si la nouvelle mer territoriale de 12 milles était acceptée par les Nations Unies et si le droit de passage inoffensif, réinterprété pour y inclure la notion de protection de l'environnement marin, était appliqué aux détroits nouvellement recouverts par les mers territoriales, la navigation internationale, aux yeux des grandes puissances maritimes, dépendrait alors des états côtiers qui pourraient l'en-traver à leur guise.

Aussi ces puissances ne se rallieront-elles au concept des 12 milles que si le droit de passage inoffensif dans les détroits est aboli au profit de celui de libre transit. De même, la plupart des états côtiers n'adop-teront la mer de 12 milles que si certaines de leurs revendications sont écoutées, en l'occurrence l'institution d'une zone écono-mique de 188 milles au-delà des eaux territoriales sur laquelle les nations côtiè-res exerceraient une juridiction étendue sur les pêches, les ressources minérales, la pollution et la recherche scientifique. Un autre groupe encore, celui des archipels océaniques comme Fidji, les Philippines, l'Indonésie, revendiquent un statut spécial pour les eaux se trouvant à l'intérieur de la ligne tirée à partir des points extrêmes de leurs îles les plus avancées en mer. Dans cet espace se trouveraient les eaux archi-pélagiques, au sein desquelles seraient désignés des corridors maritimes pour la navigation internationale, où prévaudrait le concept de passage inoffensif.

Une réglementation adéquate

Nation au commerce hautement dévelop-pé, le Canada ne saurait souhaiter un sys-tème qui nuise au commerce mondial, pas plus qu'il ne désire compromettre le rôle vital joué par ses propres navires et ceux des nations alliées à l'égard de sa sécurité. Mais la protection des ressources biologi-ques de ses eaux territoriales et de l'envi-ronnement marin en général lui paraît aussi digne d'importance. Il exige donc, dans les détroits et les eaux territoriales, une régle-mentation du transit qui élimine autant que possible les risques de contamination des eaux et des êtres qui les peuplent.

